



## Vie scolaire Circulaire n°2

*Le 8 juillet dernier, vous avez reçu la Lettre de Rentrée avec la circulaire n°1. Sur cette circulaire, il était stipulé que la situation sanitaire fin août pouvait modifier le fonctionnement initialement prévu. La propagation du variant Delta et le nouveau cadre sanitaire promulgué par le Ministère de l'Éducation Nationale (placé au niveau 2) nous amènent à ajuster les modalités de la Rentrée... (Vous trouverez l'infographie du nouveau protocole sur la feuille annexe).*

*Concrètement, voici la mise application du nouveau cadre au sein de notre établissement :*

**Accueil et Sortie des élèves** : aucun changement par rapport à 2020-2021.

- L'entrée se fait par le portail à vélos pour tous, la sortie par le petit portail (sens de circulation à respecter). Le port du masque reste obligatoire (regroupement important) sauf pour les élèves de maternelle.
- Pour les élèves de la maternelle, les enseignantes accueillent les enfants sous le préau.
- Pour les élèves du primaire, ils rejoignent leur classe.

**Application des gestes barrières** :

L'application des gestes barrières se poursuit comme l'année précédente.

- Port du masque en classe pour les élèves du primaire. Penser à fournir 2 masques pour la journée (masques réglementaires).
- Lavage des mains en arrivant à l'école et après chaque récréation.
- Aération et nettoyage réguliers des locaux.

**Garderie** :

- Les horaires restent identiques aux années passées : 7h30-8h30 / 16h45-18h30
- L'entrée et la sortie des élèves se font par le petit portail.

**Rôle des Parents** :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans la famille.
- Un élève ayant été testé positivement au Covid ou dont un membre du foyer a été testé positivement ne doit pas se rendre à l'école. Les parents alertent alors le directeur de l'école.

**Protocole du Contact-tracing** :

- Fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas durant 7 jours et poursuite des apprentissages à distance.
- L'éducation nationale poursuit la mise en place des tests salivaires au sein des écoles.

**Toutes les règles sanitaires exigées par le ministère sont mises en place afin de limiter la propagation du virus. Malgré cela, l'école n'est pas en mesure de garantir un risque zéro.**

## Annexe :

Le protocole sanitaire édité par le Ministère de l'éducation nationale est consultable sur le site de l'école

COVID-19

# ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cours en présentiel en école primaire</li><li>- Cours en présentiel au collège</li><li>- Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cours en présentiel en école primaire</li><li>- Cours en présentiel au collège</li><li>- Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cours en présentiel en école primaire</li><li>- Cours en présentiel au collège</li><li>- Hybridation au lycée selon le contexte local</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cours en présentiel en école primaire</li><li>- Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li><li>- Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li></ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li><li>- Limitation des regroupements importants</li><li>- Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li><li>- Limitation du brassage par niveau obligatoire</li><li>- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>- Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>- Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li><li>- Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li><li>- Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li><li>- Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li><li>- Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li></ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b></li></ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li><li>- Collèges et lycées :<ul style="list-style-type: none"><li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li><li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li></ul></li></ul>			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

